

LE PAYS.

vision, il n'en avait pas, par sa résistance, le temps de venir à son secours, et protéger...

La colonie se croyait sauvée; elle était dans la joie. A tous ces beaux arrangements...

Il n'en fut rien cependant. C'était le temps où nous étions encore dans les chaudières...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Cet Anni qui est maintenant hors de cause, s'abandonna sous le plastron d'un autre individu...

Je me suis toujours tenu à l'écart de toutes les assertions contre l'Anni que j'ai sagement désigné...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

nos jeunes amis; espérons que bientôt tous comprendront la nécessité de s'unir et travailler...

Croyez-moi, M. le Rédacteur, Votre dévoué serviteur, L. G. L.

St. Jean Dorchester, 25 juin 1852. M. le Rédacteur, Votre journal vient de me parvenir à l'instant...

Je me suis toujours tenu à l'écart de toutes les assertions contre l'Anni que j'ai sagement désigné...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

Le gouvernement n'hésita d'abord, mais finit par céder à la pression. En 1836, le secrétaire...

La liberté religieuse est le droit de s'adonner aux cultes faux, mais c'est aussi le droit d'adorer le vrai Dieu; et la Chine, le Japon...

Toutes ces libertés existent aujourd'hui au plus haut degré en Angleterre et aux Etats-Unis...

La différence qui existe entre le Canada, ses correspondants et le Pays, c'est que les premiers ont toujours le mot de notre nationalité...

Le Pays dit: Si nous pensions que notre existence dépende d'une barrière éternelle à la prospérité du pays...

La longue existence du général Scott a été toute militaire; celle de l'homme qu'on lui a adjoint pour la vice-présidence a été exclusivement politique...

William A. Graham se fit connaître pour la première fois au pays en 1841, époque où il fut choisi pour remplir l'un des sièges sénatoriaux de la Caroline du Nord...

Un autre journal républicain, donnait, il y a peu de jours, un article sur les Lieux Saints au sujet des Lieux Saints...

Le salon ne savait probablement pas qu'un donnant son Haut Haut Honneur au sujet des Lieux Saints...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

La liberté religieuse est le droit de s'adonner aux cultes faux, mais c'est aussi le droit d'adorer le vrai Dieu; et la Chine, le Japon...

Toutes ces libertés existent aujourd'hui au plus haut degré en Angleterre et aux Etats-Unis...

La différence qui existe entre le Canada, ses correspondants et le Pays, c'est que les premiers ont toujours le mot de notre nationalité...

Le Pays dit: Si nous pensions que notre existence dépende d'une barrière éternelle à la prospérité du pays...

La longue existence du général Scott a été toute militaire; celle de l'homme qu'on lui a adjoint pour la vice-présidence a été exclusivement politique...

William A. Graham se fit connaître pour la première fois au pays en 1841, époque où il fut choisi pour remplir l'un des sièges sénatoriaux de la Caroline du Nord...

Un autre journal républicain, donnait, il y a peu de jours, un article sur les Lieux Saints au sujet des Lieux Saints...

Le salon ne savait probablement pas qu'un donnant son Haut Haut Honneur au sujet des Lieux Saints...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Les candidats whigs. Le sort en est jeté: le général Winfield Scott et William A. Graham...

M. J. B. Forais, trésorier; MM. Ugel, directeur et Ant. Ledoux, percepteur;

M. M. Agapite Charbonneau, E. Leblanc et Gustave Raymond, porteurs de la bannière;

Messire F. Dorval, pte., chapelain de l'Association. Par ordre, J. N. E. FARIBAUT, Secrétaire en Chef, L'Assomption 18 juin 1852.

Chronique Musicale du Pays. LE DERNIER CONCERT DE LA SOCIÉTÉ MUSICALE ALLEMANDE.

Les messieurs Allemands sont partis; leur dernier concert ici eut lieu samedi, le 19. Nous devons à ces artistes distingués d'en dire un mot...

Malgré que le programme de la soirée ne promit pas tout à fait autant que celui de l'avant-dernier concert, il y avait plus de monde samedi: les premiers loges surtout étaient complètement remplies...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

l'ont vantée, mais que nous n'avons pas été, pas même à la quatrième séance, complètement ému ou enthousiasmé par son exécution...

Nous avons assisté vendredi soir au feu d'artifice de M. Guibault. Nous avons été surpris d'y rencontrer peu de monde...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

en alléguant que M. Joliette avait laissé un testament en faveur de sa femme, laquelle il avait nommée sa légataire universelle; et qu'elle, après avoir fait l'inventaire, avait renoncé à l'héritage; que la succession retournerait alors à la mère du défunt, qui y renonça, et que, par conséquent, les créanciers l'avaient fait nommer curateur des biens vacants...

En ceci, aussi, la cour se déclara contre les prétentions de la demanderesse. Elle n'était pas compétente pour venir prouver surprise et fraude de la part du curateur, et la cour ne pouvait rendre un jugement qui le déclarerait coupable d'une faute aussi grave...

VENTE PAR LE SHÉRIF POUR LE DISTRICT DE MONTREAL. Pour le mois de Juillet 1852. J. et D. Torrance vs. J. Archer—Un terrain, maison rue St. Félix, faubourg St. Joseph—Vente au Bureau du Shérif, le 7 à 10 heures...

Grand voyage de plaisir.—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce, qui se trouve dans une autre colonne, d'un grand voyage de plaisir au Saguenay et jusqu'à Chicoutimi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant pas permis au steamer de faire le voyage de plaisir aux sources de Varennes, il y aura reprise demain après midi...

Le mauvais temps d'hiver n'ayant

lement servi de cette eau, avec d'autres; on m'indiquait pourtant à essayer la fameuse eau de Plastagnen, et je la trouvai si agréable et si rafraîchissante que je m'en suis constamment dans ma famille, et je la recommande en toute confiance à mes amis et au public.

LOUIS BOYER, Marchand.

D. McDONELL, agent, Place d'Armes No. 4.

VARENNES!! VARENNES!! Voyage de Plaisir.



LE ROWLAND HILL, CAPT. J. B. RYAN.

LAISSERA le quai de la Place Jacques Cartier LE DEMAIN, MARDI, le 29 du courant, à UNE heure de l'après-midi, pour un voyage de plaisir à VARENNES.

BAINS A L'EAU SALEE, ET PECHE DU SAUMON!!!

PREMIER VOYAGE AU SAGUENAY, ABRÉVANT A Murray Bay, Rivière-de-Loup et Cacouna.



LAISSANT MONTRÉAL MÉRREDI SOIR LE 30 JUIN, A SIX HEURES.

LE STEAMER de Mer si bien connu, "ROWLAND HILL", Capitaine J. B. RYAN, ayant été mis en bon état, ayant une bouillotte neuve, son Aménagement, Lits et garnitures remis à neuf, ayant un Salon à Diner superbement meublé dans le dernier goût, et une TABLE toujours fournie de ce que les marchés ont de mieux; laissera le Quai St. André, QUÉBEC, à NEUF heures, LE MARDI, le 29 JUILLET prochain, pour la RIVIÈRE-DU-LOUP, CACOUNA, et le SAGUENAY.

Y compris les repas, les Passagers, voir les petites affiches.

LE "ROWLAND HILL" a des commodités "States Rooms", et est spécialement créé pour ce voyage, avec tout le son possible pour le plaisir, Paix, le confort et la sûreté des passagers; et par sa grande force et sa vitesse, il est particulièrement adapté à un voyage tel que celui-ci.

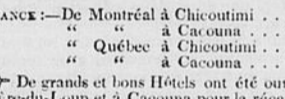
De Montréal à la Rivière-de-Loup ou Cacouna. \$5 " " au Saguenay et retour à Cacouna. " 8 " " à la Rivière-de-Loup ou Cacouna et retour à Montréal, même voyage. " 10 " " au Saguenay et retour à Montréal. " 10

Y compris les repas, les Passagers, voir les petites affiches.

Distances: De Montréal à Cacouna... 430 Miles, à Chicoutimi... 300 " " Québec à Chicoutimi... 120 " " à Cacouna... 120

De grande et ions fleuves et de la Rivière-de-Loup et à Cacouna pour la réception des visiteurs durant cette saison.

LIGNE DE FRET (THROUGH) POUR KINGSTON, Cobourg, Toronto et Hamilton, arrêtant aux Ports Intermédiaires.

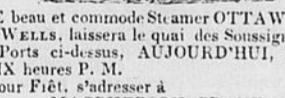


POUR KINGSTON, Cobourg, Toronto et Hamilton, arrêtant aux Ports Intermédiaires.

LE BEAU et commod. Steamer OTTAWA, Capt. W. LELAND, laissera le quai des Souffignés pour les Ports ci-dessus, AUJOURD'HUI, LUNDI, à SIX heures P. M.

Pour fret, s'adresser à MACPHERSON, CRANE ET CIE.

Vapeur pour le Lac Erie.



POUR BYTOWN ET LE CANAL IDEAU, ARRÊTANT A KEMPTVILLE, WESTPORT ET PORTLAND.

LE STEAMER CHARLOTTE, Capt. CROWLEY, laissera le quai des Souffignés pour les Ports ci-dessus, DEMAIN, MARDI, à SIX heures P. M.

Pour fret, s'adresser à MACPHERSON, CRANE ET CIE.

LE STEAMBOAT EN FER, MOULIN J. LEU, avec un ENGIN complet, GREMENT, AMÉLIORÉ, tel que le tout se trouve accablé. Sa longueur est de 108 pieds de long sur 18 pieds de large et de la force de 12 chevaux.

On pourra en prendre possession vers la fin de l'été. Pour les conditions, on peut s'adresser à bord au Capt. DUVAL.

A VENDRE.

LE STEAMBOAT EN FER, MOULIN J. LEU, avec un ENGIN complet, GREMENT, AMÉLIORÉ, tel que le tout se trouve accablé. Sa longueur est de 108 pieds de long sur 18 pieds de large et de la force de 12 chevaux.

On pourra en prendre possession vers la fin de l'été. Pour les conditions, on peut s'adresser à bord au Capt. DUVAL.

A VENDRE.

LE STEAMBOAT EN FER, MOULIN J. LEU, avec un ENGIN complet, GREMENT, AMÉLIORÉ, tel que le tout se trouve accablé. Sa longueur est de 108 pieds de long sur 18 pieds de large et de la force de 12 chevaux.

On pourra en prendre possession vers la fin de l'été. Pour les conditions, on peut s'adresser à bord au Capt. DUVAL.

A VENDRE.

LE STEAMBOAT EN FER, MOULIN J. LEU, avec un ENGIN complet, GREMENT, AMÉLIORÉ, tel que le tout se trouve accablé. Sa longueur est de 108 pieds de long sur 18 pieds de large et de la force de 12 chevaux.

On pourra en prendre possession vers la fin de l'été. Pour les conditions, on peut s'adresser à bord au Capt. DUVAL.

A VENDRE.

LE STEAMBOAT EN FER, MOULIN J. LEU, avec un ENGIN complet, GREMENT, AMÉLIORÉ, tel que le tout se trouve accablé. Sa longueur est de 108 pieds de long sur 18 pieds de large et de la force de 12 chevaux.

On pourra en prendre possession vers la fin de l'été. Pour les conditions, on peut s'adresser à bord au Capt. DUVAL.

A VENDRE.

LE STEAMBOAT EN FER, MOULIN J. LEU, avec un ENGIN complet, GREMENT, AMÉLIORÉ, tel que le tout se trouve accablé. Sa longueur est de 108 pieds de long sur 18 pieds de large et de la force de 12 chevaux.

On pourra en prendre possession vers la fin de l'été. Pour les conditions, on peut s'adresser à bord au Capt. DUVAL.

A VENDRE.

LE STEAMBOAT EN FER, MOULIN J. LEU, avec un ENGIN complet, GREMENT, AMÉLIORÉ, tel que le tout se trouve accablé. Sa longueur est de 108 pieds de long sur 18 pieds de large et de la force de 12 chevaux.

On pourra en prendre possession vers la fin de l'été. Pour les conditions, on peut s'adresser à bord au Capt. DUVAL.

A VENDRE.

LE STEAMBOAT EN FER, MOULIN J. LEU, avec un ENGIN complet, GREMENT, AMÉLIORÉ, tel que le tout se trouve accablé. Sa longueur est de 108 pieds de long sur 18 pieds de large et de la force de 12 chevaux.

On pourra en prendre possession vers la fin de l'été. Pour les conditions, on peut s'adresser à bord au Capt. DUVAL.

A VENDRE.

LE STEAMBOAT EN FER, MOULIN J. LEU, avec un ENGIN complet, GREMENT, AMÉLIORÉ, tel que le tout se trouve accablé. Sa longueur est de 108 pieds de long sur 18 pieds de large et de la force de 12 chevaux.

VENTES PAR ENCAN.

PAR J. SCOTT ET CIE.

FONDS DE BANQUEROUTE. AUJOURD'HUI.

ON vendra le 28 courant aux magasins des Souffignés la balance d'un FONDS DE BANQUEROUTE, sans réserve composée de: Belles franges de Soie, et bordure, Velours, Indienne, Mousseline, Gingham, Soies, Dentelles, Rubans, Net, Monchours de Soie, Bas, Gants et une variété d'articles de mode.

Vente à DEUX heures. JAMES SCOTT ET CIE.

DERNIÈRE VENUE DU PRINTEMPS, ÉTOFFES DE LAINE, etc.

ON vendra aux magasins des Souffignés JEU-420 pièces Draps larges noirs et de couleur, 110 " Casimires et Doukains de 40 " " de goût, 65 " Cartrés gris et noir, 65 " Sautes gris et noir.

Les draps larges ci-dessus sont principalement de haut prix et d'un fini supérieur.

CONDITIONS. Mains de 250, comptant. Plus de 250, à 3 mois. " 30, 4 mois. " 100, 5 mois. Vente à DEUX heures. JAMES SCOTT ET CIE.

28 juin.

PROVINCE DU CANADA, DICTÉ DE JUSTICE, Circuit de Montréal.

DANS LA COUR DE CIRCUIT. JURY, à six heures, pour le 29 juin au soir et le 30 juin au matin.

PRESENT: M. le Juge GUY.

[No. 1277.] JOHN FRASER et JOSEPH MCKENLIE, Marchands, cédant associés et à leur successeur, au BOUT DU QUAI DE LA RUE ST. ANDRÉ, à QUÉBEC, à M. JAMES M. JONES, Encanteur, de la cité et district de Montréal.

MARY DOYLE, veuve de feu MARTIN O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec.

JAMES M. JONES, Encanteur, de la cité et district de Montréal.

Il est ordonné, sur la motion de M. JONES, que les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, soient vendus par le Juge GUY, au plus offrant et dernier enchérisseur, le 29 juin au soir et le 30 juin au matin, à six heures.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

VENTES PAR ENCAN.

PAR JOHN LEEMING.

VENTE IMPORTANTE ET CONSIDÉRABLE DE MARCHANDISES ENDOIMAGÉES POUR LE COMPTE DE QUI DE DROIT.

AUJOURD'HUI.

LUNDI, le 28 juin, aux magasins de MM. LEEMING et SABINE, on vendra argenterie comptant, sans réserve, pour l'avantage des commerçants et autres intéressés.

Un grand assortiment de MARCHANDISES SECHES, savoir: de propriétés de MM. GREENSHIELDS et Cie, à l'incendie désastreux du six juin, comprenant: Orléans, Lustrés et Colours.

Calico peint Bourgeois, Casimires et Doukains de 40 " " de goût, 65 " Cartrés gris et noir, 65 " Sautes gris et noir.

Les draps larges ci-dessus sont principalement de haut prix et d'un fini supérieur.

CONDITIONS. Mains de 250, comptant. Plus de 250, à 3 mois. " 30, 4 mois. " 100, 5 mois. Vente à DEUX heures. JAMES SCOTT ET CIE.

28 juin.

PROVINCE DU CANADA, DICTÉ DE JUSTICE, Circuit de Montréal.

DANS LA COUR DE CIRCUIT. JURY, à six heures, pour le 29 juin au soir et le 30 juin au matin.

PRESENT: M. le Juge GUY.

[No. 1277.] JOHN FRASER et JOSEPH MCKENLIE, Marchands, cédant associés et à leur successeur, au BOUT DU QUAI DE LA RUE ST. ANDRÉ, à QUÉBEC, à M. JAMES M. JONES, Encanteur, de la cité et district de Montréal.

MARY DOYLE, veuve de feu MARTIN O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec.

JAMES M. JONES, Encanteur, de la cité et district de Montréal.

Il est ordonné, sur la motion de M. JONES, que les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, soient vendus par le Juge GUY, au plus offrant et dernier enchérisseur, le 29 juin au soir et le 30 juin au matin, à six heures.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu, en son vivant, cédant de la dite cité de Montréal, et THOMAS DOYLE, commerçant, du même lieu, District de Québec, sont: une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés, et une maison à l'angle de la rue St. André et de la rue St. Louis, d'une superficie de 1000 pieds carrés.

Les biens de M. O'HARA, du même lieu,

